

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2022

Le 8 décembre 2022, le Conseil municipal de Montpellier de Médillan, dûment convoqué individuellement et par lettre s'est réuni à 20H30 en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur GEORGEON, Maire.

Date convocation le 01/12/2022.

Présents : M GEORGEON Thierry, Mmes JACAUD Annick, POLLET Mireille, BORDET Céline, SORIGNET Michelle, MM NICOLLE Éric, LAINE Christian, DECOMBE Christian, LAINE Jean-Marie, PLAUD Richard, NEAU Cyril.

Absents excusés : M PICOULET Damien, Mmes RAISON Sandrine et GUERIN Vanessa

Monsieur Éric Nicolle a été désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité.

## **2022\_12\_01 DÉLIBÉRATION : COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA)**

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours de la séance du conseil municipal du 15 avril 2021 il a été délibéré la mise en conformité du régime indemnitaire de la commune, le RIFSEEP, par l'instauration de l'indemnité de sujétions et d'expertise (IFSE) mis en place au 1<sup>er</sup> mai 2021. Et du complément indemnitaire annuel (CIA). Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité que pour l'année 2022, le CIA sera versé en un montant fixe sans proratisation aux nombres d'heures, avec le salaire de décembre 2022.

## **2022\_12\_02 DÉLIBÉRATION : Délibération annulée et remplacée par un avenant au contrat de travail**

Au 1er janvier 2023 l'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe percevra une rémunération égale au traitement correspondant au 7<sup>ème</sup> échelon du grade indices IB : 416 IM : 370

## **2022\_12\_03 PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES. DELIBARATION ADOPTANT UNE METHODE DE CALCUL**

Monsieur Le Maire rappelle que la constitution de provisions pour créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation. Compte tenu du volume des titres restant à recouvrer, la Trésorerie Principale propose de définir une méthode statistique pour la fixation de ces provisions afin d'éviter au conseil municipal de délibérer chaque année. Il suffit ensuite de procéder à l'ajustement de ces provisions, chaque année, au vu des états des restes au 31 décembre.

La trésorerie propose la méthode suivante pour les créances de plus de 2 ans

N-2: 25% N-3: 50% N-4: 75% N-5 et +: 100%.

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'adopter la méthode proposée par la trésorerie

## **2022\_12\_04 DÉLIBÉRATION : CREATION D'UN BUDGET SPIC AVEC AUTONOMIE FINANCIERE**

Monsieur Le Maire explique que ce budget est élaboré pour la première fois cette année afin de développer un service public industriel et commercial. Il a pour vocation de permettre l'installation de panneaux photovoltaïques et ainsi de produire de l'énergie. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité - la création au 1<sup>er</sup> janvier 2022 du budget annexe relatif à la production d'énergies par des panneaux photovoltaïques et sera dénommé « budget SPIC Panneaux Photovoltaïque ». Toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2022 de ce budget annexe.

## **2022\_12\_05 DÉLIBÉRATION : BUDGET SPIC AVEC AUTONOMIE FINANCIERE**

BUDGET SPIC M4			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
<b>011</b>		<b>002</b>	
	1 043,00 €		
6228	enedis	43,00 €	7078
6156	maintenance	1 000,00 €	
			3 011,00 €
		subvention du budget communal	
		747	1 800,03 €
66111	Intérêts 2022	509,83 €	
66112	ICNE	32,20 €	
<b>042</b>	6811	2 776,00 €	

6951	IS	450,00 €		
023	virement à la SI			
<b>TOTAL</b>		<b>4 811,03 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 811,03 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES			RECETTES	
001			1068	
2151		33 316,29 €	1641	32 666,63 €
			040	28151 2 776,00 €
			1687	avance remboursable 540,34 €
1641	remboursement emprunts 4 annuités 2022	2 666,68 €		
<b>TOTAL</b>		<b>35 982,97 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>35 982,97 €</b>

<b>BUDGET PRINCIPAL COMMUNE</b>				
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES			RECETTES	
011			002	
	6228 enedis			
042				
67441	: subv au SPIC	1 800,03 €		
023	virement à la SI	-1 800,03 €		
<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES			RECETTES	
001			1068	
1641	transfert de l'emprunt au SPIC	32 666,63 €	21318	33 316,29 €
	annulation des 3 annuités	-2 000,01 €		
	crédits nécessaires au 1641	30 666,62 €	040	
27638		540,34 €		
020	dépense exceptionnelle	309,30 €		
			021	virement de la SF -1 800,03 €
<b>TOTAL</b>		<b>31 516,26 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>31 516,26 €</b>

## 2022\_12\_06 DÉLIBÉRATION : DURÉ D'AMORTISSEMENT DES PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Il reste 12 annuités d'emprunt à rembourser pour les panneaux photovoltaïques, le conseil municipal, DECIDE à l'unanimité d'aligner la durée d'amortissement à celle du remboursement de l'emprunt soit 12 ans.  
 $33\,316,29 \text{ €} / 12 = 2\,776 \text{ €}$  pendant 11 ans et  $2\,780,29 \text{ €}$  la douzième année.

## 2022\_12\_07 DÉLIBÉRATION : DM 2-2022 : SALAIRES DE DECEMBRE 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la Décision Modificative suivante :  
Articles 6413 personnel non titulaire : +7000 €  
Article 022 dépenses imprévues : -7000 €

## 2022\_12\_08 DÉLIBÉRATION : Affiliation du Syndicat mixte pour l'aménagement des digues de la Gironde au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime

Le Syndicat mixte pour l'aménagement des digues de la Gironde a sollicité son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime.

Conformément au Code général de la fonction publique et au décret n°85-643 du 26 juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CDG17 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Il convient donc que le conseil municipal donne son avis sur cette demande d'affiliation.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable.

## 2022\_12\_09 DÉLIBÉRATION RELATIVE A LA CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE GENERALE PROPOSEE PAR LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE

Monsieur Le Maire expose que dans le souci d'une meilleure gestion du budget de la collectivité, notamment en termes de dépenses de voirie, le Syndicat Départemental de la Voirie propose une mission d'Assistance Technique Générale.

Cette mission permettrait :

- Une assistance technique et administrative auprès de nos services,
- La production d'un diagnostic de voirie recensant les aspects géométriques de la voirie communale, son état structurel, la présence d'ouvrage d'art ainsi qu'une estimation par ratios du coût du maintien de la voirie en bon état de service.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- Accepte l'assistance technique générale proposée par le Syndicat Départemental de la Voirie,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

## 2022\_12\_10 DÉLIBÉRATION : EXTINCTION PARTIELLE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Dans un souci d'économie d'énergie, Monsieur Le Maire propose de réduire le temps d'éclairage public, le conseil municipal décide à l'unanimité d'interrompre l'éclairage public de 21h30 à 6h30.

## 2022\_12\_11 DÉLIBÉRATION : DEVIS MAISON ROUDIER LOGEMENT B

Après avoir étudié plusieurs devis pour la réalisation des travaux du logement B de la Maison Roudier, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, les devis suivants.

DEVIS RENOVATION LOGEMENT B MAISON ROUDIER				
HT		TVA 10%	TTC	
MAÇONNERIE	FLEURET-ROUX SARL	36 901,50 €	3 690,15 €	40 591,65 €
PLOMBERIE	SARL BRIZARD CHRISTOPHE	5 868,73 €	586,87 €	6 455,60 €
REVETEMENT SOL	STE NOUVELLE RENOU-GUIMARD	5 820,33 €	582,03 €	6 402,36 €
PEINTURE INTERIEURE	GIRARD PATRICK	5 801,80 €	580,18 €	6 381,98 €
CHAUFFAGE	EIRL LAURENT PERREAUD	2 460,23 €	246,02 €	2 706,25 €
ELECTRICITE	EIRL LAURENT PERREAUD	8 310,18 €	831,02 €	9 141,20 €

MENUISERIE	SAS WILFRIED RENARD	7 206,00 €	720,60 €	7 926,60 €
PLACO	SAS WILFRIED RENARD	17 399,14 €	1 739,91 €	19 139,05 €
OUVERTURES	BSM	6 791,38 €	679,14 €	7 470,52 €
	total	96 559,29 €	9 655,93 €	106 215,22 €

### **2022\_12\_12 DÉLIBÉRATION : DEVIS SDEER**

Après lecture et en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les devis du SDEER suivants :

- Travaux annexe d'éclairage public – Bourg (T1 : rue du Petit Loron) / Chez Bodin avec effacement BT ER244-1007 : 3212.95€ HT avec prise en charge de 50% par le SDEER soit 1911.02€ HT restant à la charge de la commune
- Reprise de l'éclairage public Chez Bodin – rue du Petit Loron (10 luminaires) avec effacement BT EP244-1007 : 14578.70€ HT avec prise en charge de 50% par le SDEER soit 7289.35€ HT restant à la charge de la commune
- Génie Civil Télécom Bourg (T1 : rue du Petit Loron) / Chez Bodin avec effacement ER244-1007 : 15577.80€ HT

### **DIVERS DEVIS**

Le Maire informe le conseil Municipal des divers devis qui ont été acceptés  
 Lève tracteur tondeur autoportée hydraulique : Espace Tardy 599.00€ TTC  
 Peinture porte location 22 rue de l'église : Patrick GIRARD : 456.17€ TTC  
 Peinture porte de l'église : Patrick Girard : 1 115.86€ TTC  
 Volet roulant cantine côté cour : BSM : 1 252.31€ TTC  
 Chauffage salle des fêtes : Laurent PERREAUD : 1 683.72€ TTC  
 Extincteur salle des fêtes : Chubb : 212.08€ TTC

### **2022\_12\_13 DÉLIBÉRATION : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL 17 POUR LE LOGEMENT 1 MAISON ROUDIER**

Monsieur Le Maire rappelle que lors des précédentes réunions, le conseil municipal a accepté les devis pour la réfection du logement 1 de la Maison Roudier pour un montant de 92 868.36€HT. Monsieur Le Maire expose que ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du fond d'aide au logement communal à loyer libre

Plan de Financement :  
 Travaux : 92 868.36€ HT  
 Subvention CD17 25% plafonné à 70 000€HT : -17 500€  
 Autofinancement : 75 368.36€ HT

### **2022\_12\_14 DÉLIBÉRATION : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL 17 POUR LE LOGEMENT B MAISON ROUDIER**

Monsieur Le Maire rappelle que le conseil municipal a accepté les devis pour la réfection du logement 2 de la Maison Roudier pour un montant 96559.29€ HT. Monsieur Le Maire expose que ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du fond d'aide au logement communal à loyer libre.

Plan de Financement :  
 Travaux : 96 559.29€ HT  
 Subvention CD17 25% plafonné à 70000€HT : -17 500€  
 Subvention DETR (zone ZRR) 40% du montant HT : -38623.71€  
 + bonus transition écologique (zone ZRR) -10% : -9655.92€  
 Autofinancement : 30779.66€ HT

### **2022\_12\_15 DÉLIBÉRATION : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ÉTAT POUR LE LOGEMENT B MAISON ROUDIER DETR (DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRE RURAUX)**

Monsieur Le Maire expose que ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention auprès de l'État au titre de la dotation d'équipement des territoire ruraux (DETR).

Plan de Financement :

Travaux : 96 559.29€ HT  
Subvention CD17 25% plafonné à 70 000€HT : -17 500€  
Subvention DETR (zone ZRR) 40% du montant HT : -38623.71€  
+ bonus transition écologique (zone ZRR) -10% : -9655.92€  
Autofinancement : 30779.66€ HT

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **TERRAIN PETIT**

Mr PETIT propose de vendre environ 50m<sup>2</sup> de son terrain à la commune pour la réinstallation des timbres au prix de 27€/m<sup>2</sup>. Monsieur le Maire propose de négocier le prix.

### **DEPART BOUCHER**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Boucher a repoussé son départ à la fin juin 2023

### **CIRCULATION ROUTE DE MEURSAC :**

Monsieur Le Maire explique que la vitesse excessive à l'entrée du bourg, route de Meursac, devient dangereuse, un comptage va être demandé au département afin d'établir un diagnostic et de chercher des solutions.

**REPAS DE LA COMMUNE** : dimanche 19 mars 2023

**VŒUX DU MAIRE** : samedi 14 janvier 2023 à 16h00

**CAMION PIZZA** : Pizza Coco a vendu son camion et ne viendra donc plus sur la commune, Monsieur Le Maire explique avoir été contacté par un jeune couple d'une commune voisine pour occuper l'emplacement et le créneau horaire vacant à partir de la mi-janvier 2023, le conseil municipal donne un accord de principe

**STOCK CAR** : Monsieur le Maire explique avoir été contacté par une association qui organise des stocks cars afin de proposer une animation de ce type sur la commune durant l'été 2023, le conseil municipal donne un accord de principe

Fin de la séance 22h40